cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLPDMA

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

CŒUR CÔTE FLEURIE

AVANT PROPOS

Réduire nos déchets constitue aujourd'hui une nécessité environnementale, économique et collective. Face à l'épuisement des ressources naturelles, aux effets du changement climatique et à l'augmentation des coûts de gestion, nous devons faire évoluer durablement nos façons de produire, de consommer et de jeter.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie agit en faveur de la prévention des déchets, du tri, du compostage, du réemploi et de la consommation responsable. Ces actions ont permis de sensibiliser les habitants, d'accompagner les professionnels et de développer des solutions concrètes adaptées aux particularités de notre territoire.

Notre territoire présente en effet des caractéristiques fortes. Son attractivité touristique, la place importante des résidences secondaires et les variations saisonnières de population influencent directement les quantités de déchets produites et les modalités d'intervention de la collectivité. Ces spécificités nous obligent à adapter nos actions, nos équipements et notre communication à la diversité des publics présents tout au long de l'année.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026-2031 traduit notre volonté de poursuivre et d'amplifier cette dynamique. Il fixe un cap commun et propose des actions opérationnelles autour de quatre grandes priorités : l'amélioration du tri, la consommation responsable, la valorisation des biodéchets et l'accompagnement des professionnels.

La réussite de ce programme reposera sur la mobilisation de tous : communes, habitants, associations, établissements scolaires, entreprises, commerçants, artisans et partenaires institutionnels. La prévention des déchets ne relève pas uniquement du service public. Elle repose également sur les choix et les gestes de chacun, ainsi que sur notre capacité collective à faire émerger de nouvelles pratiques.

À travers ce programme, Cœur Côte Fleurie affirme son ambition de faire de la réduction des déchets un véritable levier de transition écologique, de maîtrise des coûts et de développement de l'économie circulaire locale. Ensemble, faisons de nos déchets évités, réemployés ou valorisés autant de ressources préservées pour notre territoire et pour les générations futures.

Jacques MARIE
Vice-président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
en charge de la Commission Environnement

Sommaire

INTRODUCTION 9

CONTEXTE 10

1. La prévention des déchets 10

1.1. Définition et enjeux 10

1.2. Cadre réglementaire et législatif 11

2. Une décennie de prévention 11

2.1. Les premières actions 11

2.2. Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) – 2010-2015 11

2.3. Le Programme « TZDZG » – 2016-2018 12

2.4. Le PLPDMA 2019-2024 12

3. Les modalités d'élaboration du PLPDMA 13

3.1. Champ d'application 13

3.2. Modalités du décret d'application de 2015 13

3.3. Notre PLPDMA 14

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE 15

1.2. Compétences 16

1.3. Démographie et répartition de la population 16

1.4. Le logement 19

1.5. Activité économique et tourisme 21

1.6. Acteurs du territoire 24

PROGRAMME D'ACTIONS 36

Axe 1 : Amélioration du tri des déchets 38

Axe 2 : Consommation responsable 43

Axe 3 : Valorisation des biodéchets 48

Axe 4 : Accompagnement des professionnels 53

FICHE DE PRÉSENTATION

COORDONNÉES DE LA STRUCTURE :

Nom : Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Adresse : 12 rue Robert Fossorier – BP 30086, 14803 DEAUVILLE Cedex

Téléphone : 02 31 88 54 49

Courriel : environnement@coeurcotefleurie.org

Site Internet : www.coeurcotefleurie.org facebook.com/coeurcotefleurie

ÉQUIPE PROJET ANNEE 1 :

Fonction	Équivalent temps plein
Chargée d'Économie Circulaire et prévention des déchets	1 ETP
Eco-ambassadeur du tri	1 ETP
Directeur du service Environnement	0.1 ETP
Service Communication	0.33 ETP

RÉFÉRENT DU PROGRAMME :

Maureen MELLIER - Chargée d'Économie Circulaire et prévention des déchets

Service Environnement

maureen.mellier@coeurcotefleurie.org 02.31.88.45.03

ÉLU RÉFÉRENT :

M. Jacques MARIE

Conseiller Communautaire, Maire de la mairie de Bénerville-sur-Mer, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la Commission Environnement

marie-jacq@benerville-sur-mer.fr 02.31.87.92.64

CONTACT ADEME :

Damien GREBOT

damien.grebot@ademe.fr 02.35.62.24.42

Liste des sigles et acronymes

4CF : Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

ADEME : Agence de L'Environnement et la Maitrise de l'Energie

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

GES : Gaz à effet de serre

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

NOTRe (loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PAV : Point d'Apport Volontaire

PCAET : Plan Climat – Air – Energie Territorial

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PMES : Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

RS : Redevance Spéciale

SEVEDE : Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets de L'Estuaire

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TLC : Textile, Linge et Chaussures

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

INTRODUCTION

La prévention des déchets consiste à agir avant qu'un produit ne devienne un déchet. Elle vise à réduire les quantités produites, à limiter leur nocivité et à favoriser l'allongement de la durée de vie des biens, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation. Elle intervient ainsi en amont de la collecte et du traitement des déchets, à toutes les étapes de la production et de la consommation.

Obligatoire depuis le 1er janvier 2012, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés constitue le document de référence de la collectivité en matière de prévention. Il définit, à partir d'un diagnostic territorial, les objectifs de réduction à atteindre, les actions à mettre en œuvre, les moyens mobilisés ainsi que les indicateurs permettant d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le PLPDMA 2026-2031 de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'inscrit dans la continuité des démarches engagées sur le territoire depuis 2008 et du précédent programme conduit entre 2019 et 2024. Il tient compte des retours d'expériences, des évolutions réglementaires et des caractéristiques propres au territoire : une forte activité touristique, une importante proportion de résidences secondaires, un tissu économique tourné vers les commerces et les services, ainsi qu'une population permanente plus âgée que la moyenne nationale.

Les données du diagnostic confirment l'existence d'importants gisements de réduction et de valorisation. Les caractérisations menées sur les ordures ménagères résiduelles montrent notamment qu'une part significative de leur contenu pourrait être évitée, triée ou valorisée. Les biodéchets, les emballages, les objets réemployables, les déchets verts et certains déchets issus des activités professionnelles constituent donc des cibles prioritaires.

Le présent document expose successivement le contexte réglementaire et territorial de la démarche, le diagnostic de Cœur Côte Fleurie, les orientations retenues et le programme d'actions correspondant sous forme de fiches. Ces dernières ont vocation à évoluer au cours du programme afin de tenir compte des résultats obtenus, des opportunités locales et des ajustements décidés chaque année. Ce PLPDMA constitue ainsi une feuille de route pour les six prochaines années. Sa mise en œuvre et son évaluation permettront d'inscrire progressivement la prévention des déchets dans les pratiques quotidiennes, tout en développant sur le territoire une économie plus sobre.

CONTEXTE

1. La prévention des déchets

1.1. Définition et enjeux

Dans le sens commun, la prévention se caractérise par l'utilisation de mesures ayant pour but la stabilisation ou l'amélioration d'une situation présente. Elle repose sur l'évitement des perturbations négatives ou sur la réduction de leur probabilité. Il en découle des mesures misent en place pour résorber et limiter les effets négatifs observés dans un domaine donné.

La prévention des déchets est définie par l'article L. 541-1-1 du code de l'Environnement comme :

« **Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits. »

La prévention se situe donc en amont de la prise en charge du déchet par la collectivité. Ces actions se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation. Elles concourent à :

- Réduire les quantités de déchets = prévention quantitative
- Réduire la nocivité des déchets eux-mêmes et/ou de leurs traitements = prévention qualitative

Le schéma ci-dessous résume les différentes étapes de vie d'un produit intégrées dans le processus de prévention et de gestion des déchets.

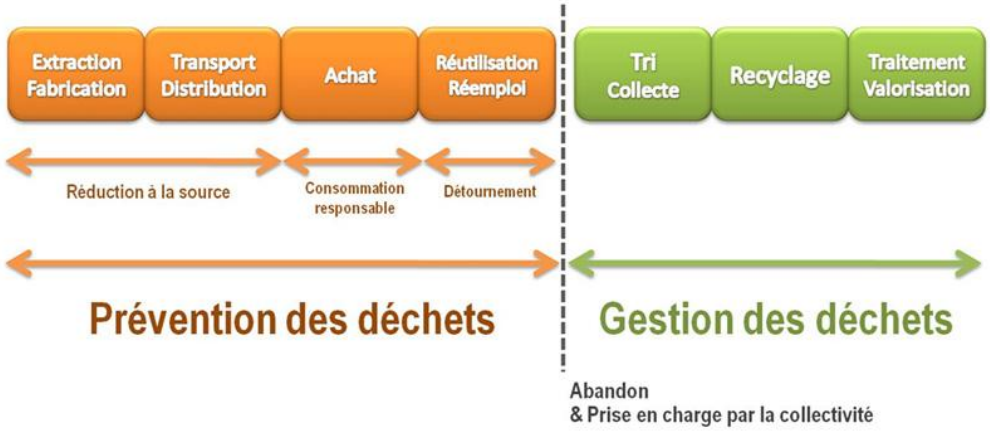

Figure 1 : Périmètre de la prévention et de la gestion des déchets

La prévention est une démarche fondamentale puisqu'elle permet de s'inscrire dans une démarche durable visant à limiter l'utilisation de ressources naturelles et le rejet de gaz à effet de serre. Elle contribue également à éviter la saturation des équipements de traitement en permettant une meilleure maitrise des coûts liés aux déchets pour les collectivités. Il s'agit aussi d'un lien important

avec le secteur social en faisant intervenir les notions de solidarité et de partage. Du côté des particuliers et des professionnels il est possible de réaliser des économies en modifiant ses habitudes notamment vis-à-vis du gaspillage alimentaire, des achats durables, ou encore de la réparation/location.

Bien que reconnue comme ayant une efficacité, la prévention des déchets et son impact sur la production de déchets reste difficilement quantifiable.

Ensuite, dès lors que la production de déchet est avérée, celui-ci bascule dans le domaine de la gestion qui concerne les questions de collecte et de traitement.

1.2. Cadre réglementaire et législatif

L'*article 4 de la directive cadre européenne de 2008* (2008/98/CE) place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. La hiérarchie de gestion est la suivante :

1. Réduire
2. Réemployer
3. Recycler

Cette hiérarchie est reprise dans le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027.

L'élaboration d'une Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'*article L. 541-15-1 du code de l'Environnement*.

Le *décret n°2015-662 du 10 juin 2015* précise le contenu et les modalités d'élaboration du PLPDMA. Il est codifié aux *articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement*.

2. Une décennie de prévention

2.1. Les premières actions

Depuis 2008, la Communauté de Communes Cœur Côte fleurie a engagé un certain nombre d'actions de prévention. Entre 2008 et 2010, un peu plus de 750 composteurs ont été distribués.

Des opérations telles que « Charriot maxi/mini déchets », « Achats malins » ou « Stop rayons » voient le jour à cette période afin de sensibiliser le grand public aux alternatives des modes de consommation. À cela s'ajoute promotion des autocollants « Stop Pub » et la tenue de divers stands de sensibilisation aux éco-gestes.

2.2. Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) – 2010-2015

La Communauté de Communes s'engage en 2010 dans un Programme Local de Prévention des Déchets avec pour objectif de réduire les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) de 7% en 5 ans. Le programme s'articule autour de 10 axes principaux. Les actions les plus emblématiques de la période sont :

- La promotion du compostage avec la mise à disposition de lombricomposteurs pour les particuliers vivants en appartements.

- La promotion du réemploi et de la réutilisation via un partenariat avec une association et l'installation de conteneurs maritimes en déchèteries destinés au réemploi.
- La sensibilisation en milieu scolaire sur les thématiques du compostage, du gaspillage alimentaire et de l'éco-consommation.

En 2015, l'objectif de réduction est atteint et même dépassé puisque les tonnages d'OMr ont été réduits de 13,5%.

2.3. Le Programme « TZDZG » – 2016-2018

La Communauté de Communes a poursuivi ces actions en faveur de la prévention en répondant à l'appel à projet du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2015 pour les Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG). Lauréate, elle a construit un programme d'actions sur trois ans autour de 14 axes en adéquation avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Ce programme sera marqué par l'intégration de la compétence « collecte des ordures ménagères » suite au transfert imposé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), par la mise en place d'une Redevance Spéciale (RS) pour les professionnels et par l'intégration de la commune de Saint-Gatien-des-Bois au sein de Cœur Côte Fleurie.

Au travers de 23 actions, divers thèmes de sensibilisation ont été mis à l'honneur : le gaspillage alimentaire, le compostage, le réemploi, l'éco-consommation, les nouvelles consignes de tri, etc. Ce programme a permis à la Communauté de Communes d'ancrer davantage ses actions sur le territoire en renforçant les liens avec les structures locales.

L'objectif fixé était de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés de 4% en 3 ans. Cet objectif a été atteint grâce à une réduction d'environ 5% des DMA.

2.4. Le PLPDMA 2019-2024

De 2019 à 2024, la Communauté de Communes s'est engagée dans un PLPDMA. Les objectifs principaux de celui-ci ont été définis en suivant l'objectif national de réduction des DMA et l'objectif du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) de réduction des déchets verts apportés en déchèteries. Pour la durée du PLPDMA, cela représentait donc une réduction de 6% des DMA et de 22,5% des déchets verts apportés en déchèteries.

Le programme était composé de 13 actions regroupées au sein de 4 axes : la prévention et gestion des biodéchets, le réemploi/la réutilisation, l'exemplarité de la collectivité et la sensibilisation du public.

Durant les six années, 8 actions sur 13 ont été réalisées ou partiellement réalisées. Les objectifs de réduction des déchets verts (-22,5%) et des déchets ménagers et assimilés (- 6%) n'ont pas été atteints.

En revanche, entre 2017 et 2023, les déchets valorisés ont augmenté de 25% et les déchets recyclés de 44%. Les déchets incinérés ont diminué de 1% et les déchets enfouis de 55%.

Pour conclure, même si la quantité de déchets ménagers et assimilés augmente, leur traitement évolue de plus en plus vers le tri et la valorisation matière, ainsi que vers le réemploi.

3. Les modalités d'élaboration du PLPDMA

3.1. Champ d'application

<table>
<tr><td colspan="4">PLPDMA</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="4">Déchets ménagers et assimilés (DMA)</td></tr>
<tr><td>Déchets des déchèteries</td><td colspan="2">Ordures Ménagères (OM)</td><td>Déchets assimilés</td><td>Déchets des collectivités</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Encombrants, végétaux, gravats, etc.</td><td>Ordures ménagères résiduelles</td><td>Collectes sélectives</td><td rowspan="2">Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public</td><td rowspan="2">Déchets des espaces verts, voiries, etc.</td></tr>
<tr><td>Poubelle ordinaire</td><td>Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, verre)</td></tr>
</table>

Figure 2 : Champ d'intervention des PLPDMA

Le PLPDMA intègre l'ensemble des Ordures ménagères (OMr et collectes sélectives) produits par les ménages ainsi que les déchets dits assimilés, c'est-à-dire les déchets des professionnels s'apparentant aux déchets des ménages. Il intègre également toute la partie des déchets de déchèteries (déchets occasionnels).

Il s'agit d'une approche globale de la production des déchets à l'échelle d'un territoire. L'inclusion des déchets de déchèteries limite les résultats obtenus à cause du basculement des OMr vers les déchèteries qui ne constituait pas une réelle réduction de la production de déchets. Pour autant, cela apporte des opportunités nouvelles et importantes en termes de prévention avec des filières qui n'étaient auparavant que peu concernées par des mesures de réduction.

3.2. Modalités du décret d'application de 2015

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA détaille les attentes de la loi de 2010 concernant la forme et l'organisation de ces programmes. La collectivité porteuse du programme doit former une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Celle-ci est appelée à donner son avis lors de l'élaboration, à recevoir une présentation du bilan annuel et d'évaluer le programme au bout des 6 années d'actions.

Il est également demandé à la collectivité de produire un rapport annuel contenant :

1-Un état des lieux qui :

- Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
- Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;
- Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles ;

2-Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;

3-Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :

- L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
- La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
- L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;

4-Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

3.3. Notre PLPDMA

Ce PLPDMA s'inscrit donc dans une démarche de prévention ancienne sur le territoire et fait suite au précédent PLPDMA. Le programme s'étendra sur la période 2026-2031.

L'année 2025 est choisie comme année de référence.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. Le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

1.1. La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (4CF) est située en Normandie, dans le département du Calvados. Créée à l'origine sous la dénomination de District du Canton de Trouville-Deauville en 1974, elle est devenue la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie le 1er janvier 2002.

Son siège est situé à Deauville. Elle regroupe les communes de : Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Pierre-Azif, Touques, Tourgéville, Trouville-sur-Mer, Vauville, Villers-sur-Mer, Villerville, et depuis le 1er janvier 2018, Saint-Gatien-des-Bois.

Superficie : 118,16 km2

Population INSEE 2023 : 20 716 habitants

Densité moyenne : 279 hab/km²

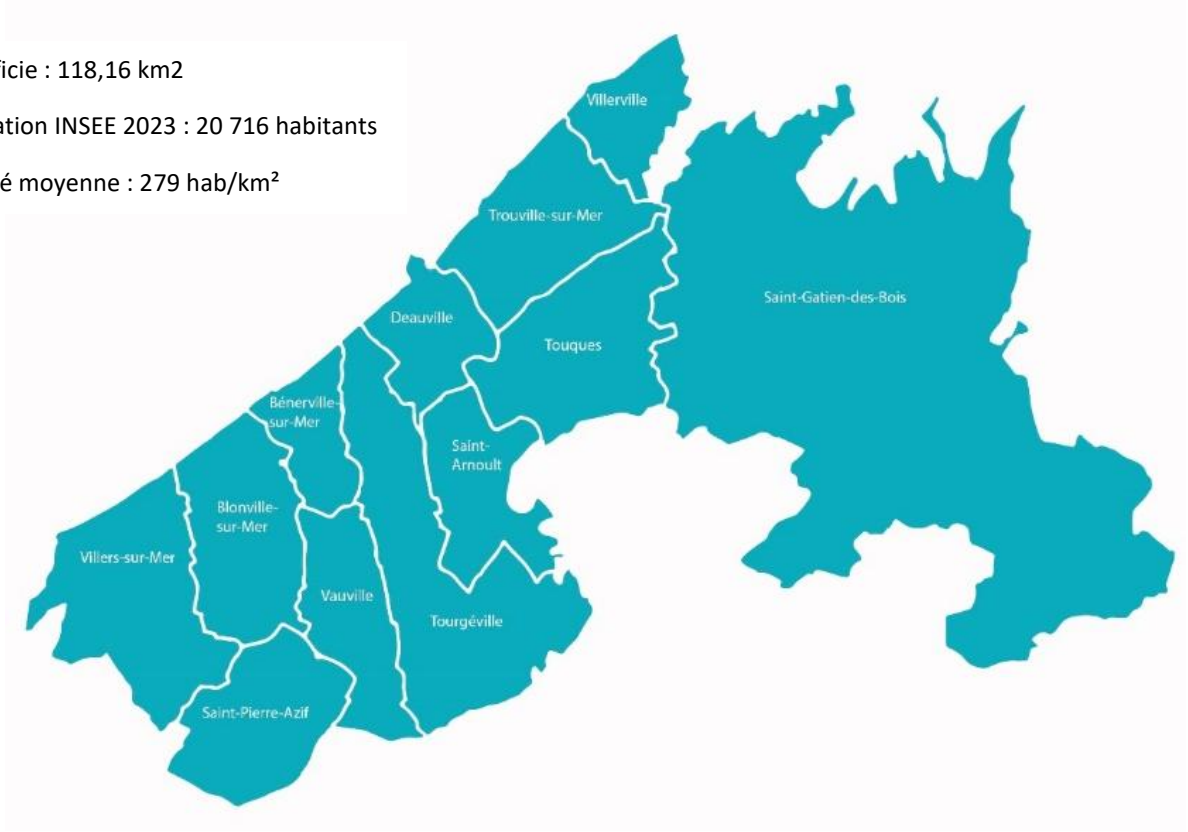

Figure 3 : Territoire du Cœur Côte Fleurie

La Communauté de Communes compte 20 716 habitants (INSEE 2023) et peut atteindre jusqu'à 120 000 habitants en pleine saison touristique pour une superficie de 11 816 hectares. Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme (PLU) fait état de 74 000 habitants en moyenne.

Le territoire connait une très forte attraction estivale, notamment en raison de sa façade littorale et de sa proximité avec la région parisienne. Les communes touristiques avec leurs festivals, leurs plages, leurs hippodromes et leurs alentours, font de Cœur Côte Fleurie un lieu de villégiature privilégié. Cette attractivité est renforcée par ses accès rapides : l'autoroute A13 et la gare de Trouville-Deauville permettent de venir de Paris en 2h environ. L'aéroport de Deauville-Saint-Gatien offre une portée nationale, voire internationale, aux communes.

1.2. Compétences

La loi du 7 août 2015 portant sur la « Nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) a réformée le champ des compétences obligatoires des Communautés de Communes. Cœur Côte Fleurie est passée de deux à six compétences obligatoires et exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1. Aménagement de l'espace communautaire
2. Développement économique
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
5. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
6. Promotion du tourisme (Société Publique Locale)

D'autres compétences, optionnelles, sont assurées par Cœur Côte Fleurie :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement
2. Politique du logement et du cadre de vie
3. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
4. Assainissement
5. Eau
6. Prévention de la délinquance
7. Mobilité
8. Relais petite enfance

Ces grandes thématiques intègrent les eaux de baignade, la prévention de la délinquance, la promotion du tourisme, les transports scolaires, la fourrière automobile ou encore le déploiement de la fibre optique.

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » de la Communauté de Communes intègre :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés
- Le tri de la collecte sélective
- La gestion des déchèteries
- Le traitement

1.3. Démographie et répartition de la population

Le territoire se caractérise par une forte activité touristique du fait de son littoral attractif et de sa proximité avec la région parisienne. Une forte majorité des logements (70%) sont du type résidence secondaire sur l'ensemble des douze communes historiques.

Cette spécificité locale entraine une variation saisonnière très importante. Pour cette raison, l'utilisation de la population liée à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) apparait plus en adéquation avec la réalité du territoire. La population DGF est calculée en majorant la population totale d'un habitant par résidence secondaire et par place de caravane dans les aires d'accueil de gens du voyage. Les chiffres de l'INSEE font état de 20 716 habitants (2023). La population DGF est quant à elle de plus de 48 500 habitants et représente ainsi plus du double de la population de référence. Cette dernière est utilisée préférentiellement pour réaliser les calculs de la production de déchets par habitant car elle limite les distorsions liées à la forte variation de population sur le territoire.

Répartition de la population et évolution

Le tableau ci-dessous récapitule les données de population de Cœur Côte Fleurie :

	Population INSEE 2023					Population DGF 2025	
	Population Municipale INSEE 2023	Variation annuelle moyenne 2017-2023	Variations du au solde naturel	Variations dues au solde apparent entrées sorties	Densité de population (hab/km²)	Population DGF 2025	Variation 2017-2025
Bénerville sur Mer	367	-2.20%	-1.30%	-1.00%	121.1	1477	2.86%
Blonville sur Mer	1621	0.80%	-0.40%	1.20%	238.4	3710	1.67%
Deauville	3539	-0.30%	-1.50%	1.20%	991.3	10056	3.88%
Saint Arnoult	1092	-1.10%	-3.00%	1.90%	213.3	1504	-1.89%
Saint Gatien des bois	1295	-0.20%	-1.30%	1.10%	26.4	1634	5.56%
Saint Pierre Azif	163	-0.10%	0.00%	-0.10%	26.4	250	-2.72%
Touques	3913	1.00%	-0.10%	1.10%	481.3	4706	1.71%
Tourgéville	846	1.00%	-1.40%	2.30%	70.4	2835	1.65%
Trouville sur Mer	4619	0.00%	-2.20%	2.10%	680.3	10732	3.12%
Vauville	201	1.0%	-0.50%	1.50%	39.2	249	3.75%
Villers sur Mer	2440	-1.30%	-1.30%	0.00%	271.4	10324	-5.60%
Villerville	620	-0.20%	-0.30%	0.10%	187.9	1085	-6.71%
TOTAUX	**20716**	-0.13%	-1.11%	0.95%	278.95	**48562**	0.62%

Figure 4 : Évolution de la population par commune, INSEE

La population de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est restée relativement stable entre 2017 et 2023, avec une légère diminution de sa population. Une baisse plus significative de la population municipale est constatée à Bénerville-sur-Mer, Saint-Arnoult, Villers-sur-Mer et Villerville. À contrario, les communes de Blonville-sur-Mer, Touques, Tourgéville et Vauville ont connu une augmentation de leur population sur la période. Le solde migratoire positif compense en général le solde naturel négatif.

Au regard de la variation de la population DGF, cette information est à relativiser pour la 4CF et Bénerville-sur-Mer, avec une variation positive. En revanche, la population DGF diminue également pour Saint-Arnoult, Villers-sur-Mer et Villerville.

Démographie

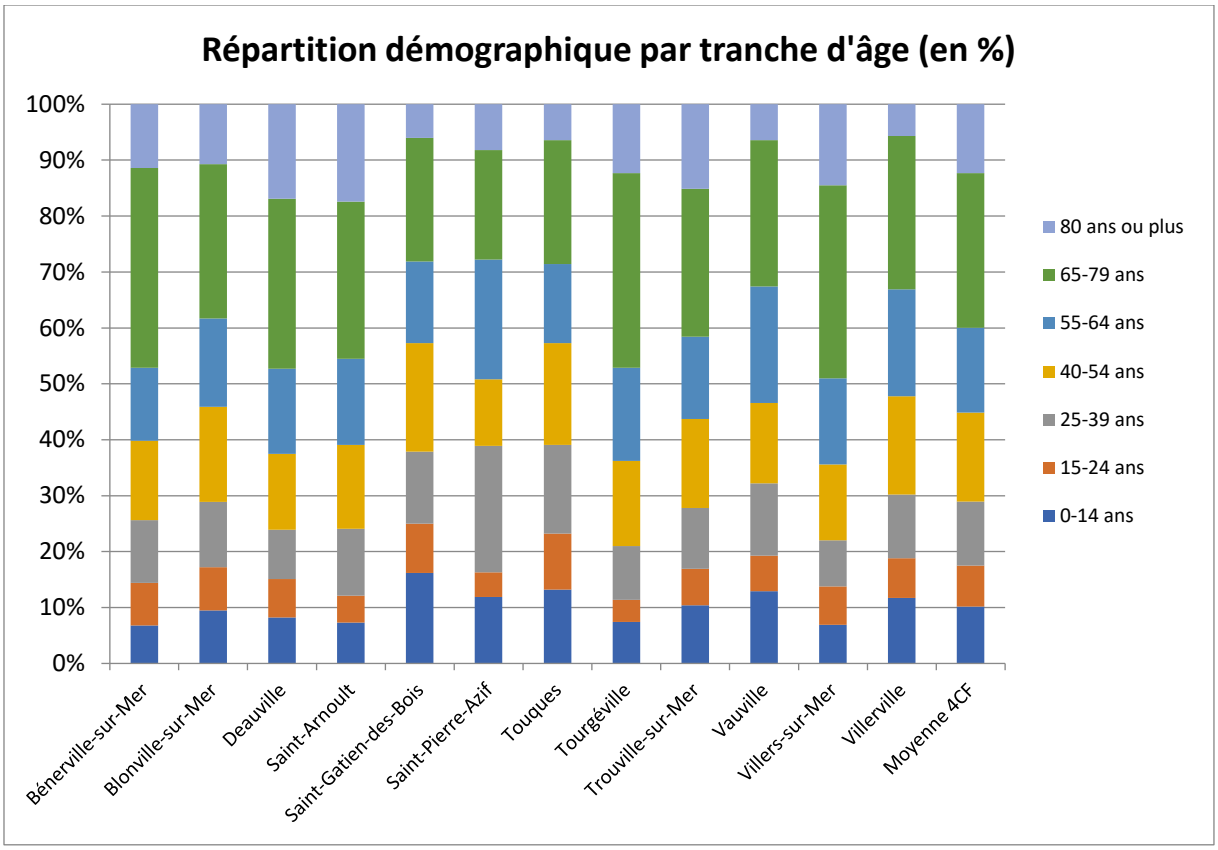

Figure 5 : Répartition démographique par tranche d'âge (2023), INSEE

La répartition selon la classe d'âge des résidents met en lumière la forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus.

Cette population âgée se concentre particulièrement sur les communes de Bénerville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Tourgéville et Villers-sur-Mer avec une proportion de plus de 40% des résidents. Les communes de Saint-Pierre-Azif, Touques et Villerville possèdent la population la plus homogène.

Les plus de 65 ans représentent plus du tiers de la population (40%). Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne nationale (28%).

Il est également à noter qu'un certain nombre de retraités habitant sur la Communauté de Communes n'y sont pas déclarés fiscalement, même en y habitant plus de 6 mois dans l'année, et ne sont donc pas comptabilisés ici.

Il est important de connaitre le profil des habitants du territoire car les comportements, les usages et les croyances peuvent varier. Selon une enquête de l'ADEME de 2015 « Les acheteurs les plus soucieux, dans leur consommation, de l'environnement et de la durée de vie des produits sont les 65 ans et plus en affirmant par exemple prendre en compte la solidité et la durée de vie des produits, et le respect de l'environnement. »

Catégories socio-professionnelles

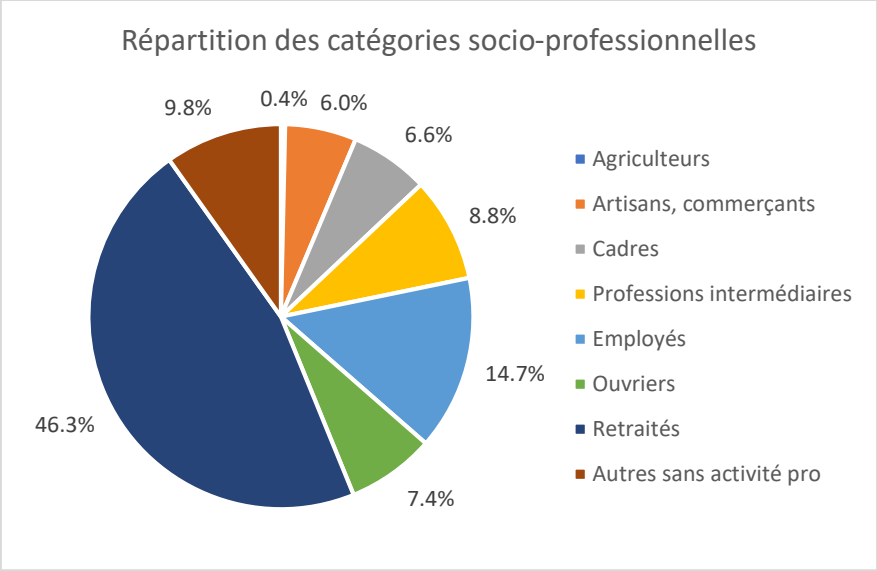

Figure 6 : Répartition des catégories socio-professionnelles (2023)

En lien avec l'âge de la population, la proportion de retraités est donc importante sur la Communauté de Communes (46,3% contre un peu plus de 25% de moyenne nationale). La majorité de la population active est représentée par des employés.

La catégorie socioprofessionnelle va influer sur les habitudes et modes de consommation, en lien avec les moyens de chaque ménage. La production de déchets varie donc d'un foyer à un autre.

1.4. Le logement

En lien avec la forte attractivité touristique du territoire liée à son environnement littoral, la majorité des aires urbanisées se concentre sur les communes du front de mer.

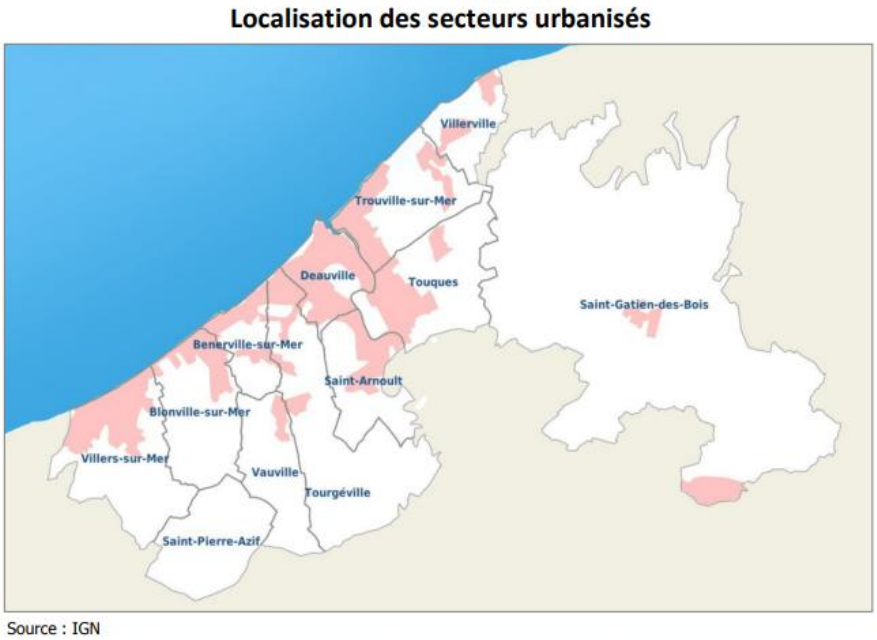

Figure 7 : Localisation des secteurs urbanisés

Parc immobilier

Le parc immobilier du territoire est composé d'environ 13 500 maisons et 27 000 appartements.

Certaines communes peu peuplées ou se trouvant dans les terres, et dans un environnement plus naturel, sont dotées en grande majorité, voire en totalité, d'un parc immobilier constitué de maisons (Saint-Gatien-des-Bois, Saint Pierre-Azif, Vauville et Villerville). À l'inverse, les autres communes comprennent une grande majorité d'appartements. Seules Touques et Saint-Arnoult possèdent un équilibre maisons/appartements.

Deauville, Trouville-sur-Mer et Villers sur Mer possèdent à elle trois près de 68% des logements du territoire.

La production de déchets est variable selon le type d'habitat. La production de biodéchets est plus importante pour les maisons car elle conjugue déchets de cuisine et déchets de jardin quand les appartements produiront quasi-uniquement des déchets de cuisine.

Ainsi, la manière d'appréhender certaines actions, comme le compostage, sera différente selon l'habitat collectif ou individuel.

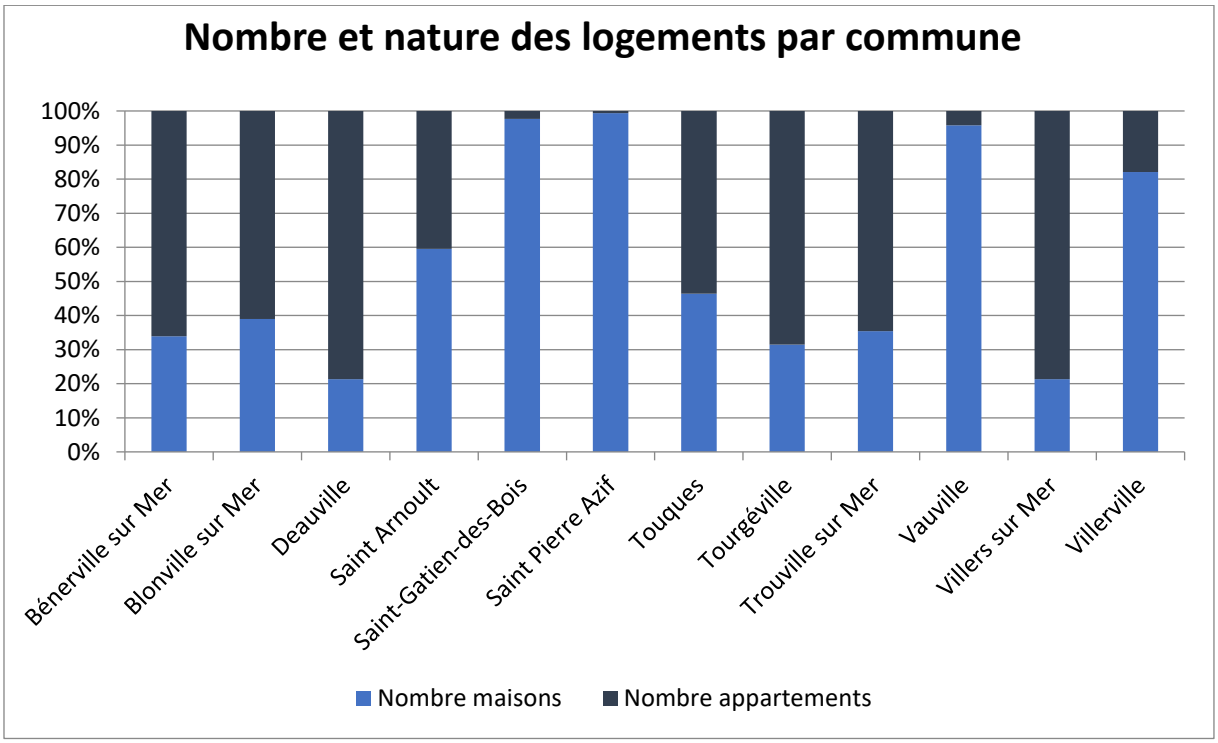

Figure 8 : Nature et nombre de logements par commune (2023)

Logements de villégiature

La majorité des communes enregistre un nombre de résidences secondaires plus important (notamment à Bénerville-sur-Mer, Tourgéville et Villers-sur-Mer où les résidences secondaires sont cinq fois plus nombreuses que les résidences principales).

Sur l'ensemble du territoire, on comptabilise deux fois moins de résidences principales que de résidences secondaires.

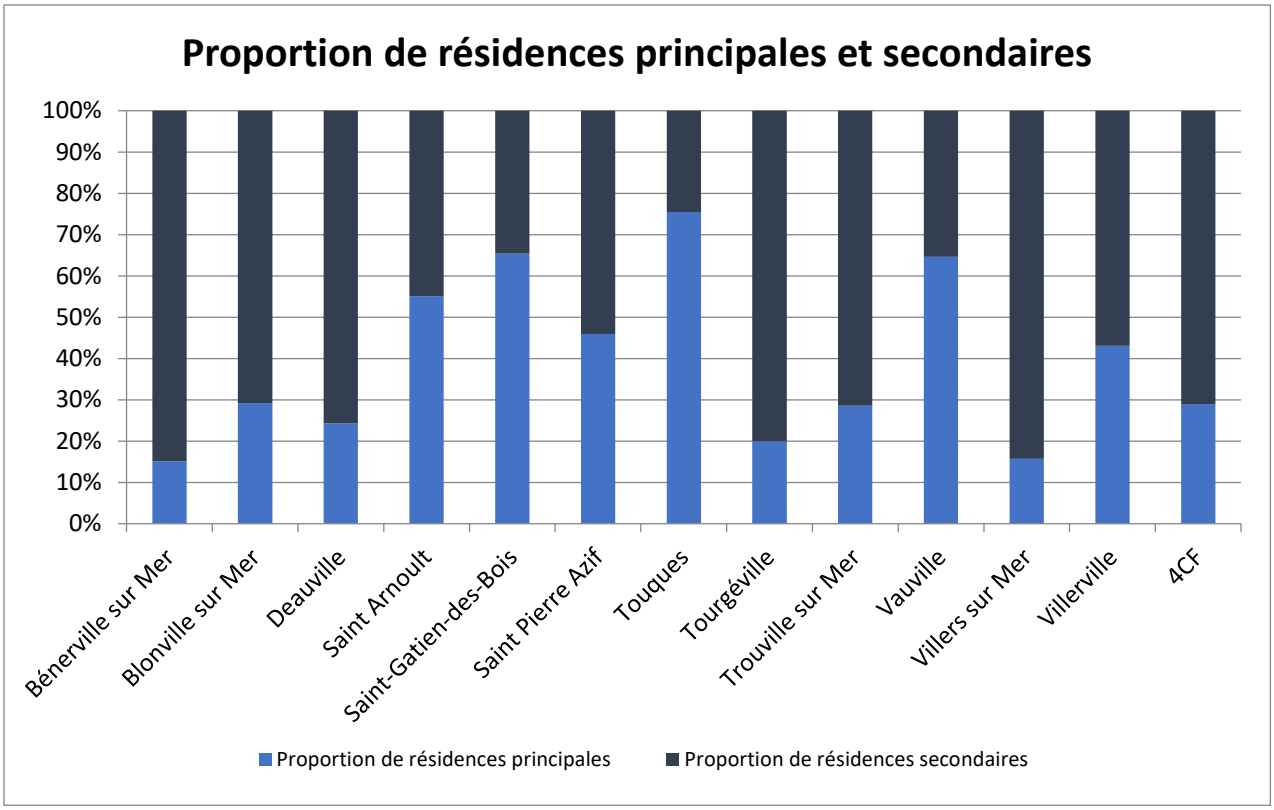

Figure 9 : Répartition des résidences principales et secondaires par commune (2023)

Les actions de prévention et la communication doivent donc s'adapter à la saisonnalité de la population afin de toucher un public plus large que les seuls résidents à l'année.

La population saisonnière est plus difficile à atteindre par les messages de prévention : l'appropriation du sujet ne se fait pas de la même manière, le lien au territoire n'est pas aussi fort et le côté « loisirs » de la venue sur le territoire freine souvent la population saisonnière à modifier ses habitudes.

De plus, cette population saisonnière ne résidant pas sur le territoire, Cœur Côte Fleurie se trouve quelque peu dépendante de l'engagement des autres collectivités en matière de prévention des déchets.

1.5. Activité économique et tourisme

Les entreprises

Les entreprises sont nombreuses sur le territoire et apportent un dynamisme important. Ce sont aussi des producteurs de déchets non négligeables. Une grande majorité de ces entreprises sont collectées par Cœur Côte Fleurie.

Sur le territoire, il est estimé qu'environ 39% des déchets (collectés et déposés en déchèterie) proviennent des professionnels.

Il est donc important d'identifier le tissu économique en présence afin de développer des actions spécifiques de prévention.

L'activité de ces entreprises est fortement liée aux fluctuations saisonnières de population sur le territoire. Leur production de déchets s'en retrouve alors tout autant impactée.

	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerces et services	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	Total	Part en %
Bénerville sur Mer	0	1	1	25	1	28	1.8
Blonville sur Mer	1	1	6	43	4	55	3.5
Deauville	1	15	12	523	38	589	37.1
Saint Arnoult	1	1	13	76	12	103	6.5
Saint-Gatien-des-Bois	8	3	8	37	8	64	4.0
Saint Pierre Azif	5	0	0	2	2	9	0.6
Touques	9	7	17	124	7	164	10.3
Tourgéville	12	0	7	32	4	55	3.5
Trouville sur Mer	6	12	17	274	21	330	20.8
Vauville	4	0	1	5	1	11	0.7
Villers sur Mer	3	8	19	113	8	151	9.5
Villerville	4	0	1	19	3	27	1.7
TOTAL	54	48	102	1273	109	1586	-
Part totale	3.4	3.0	6.4	80.3	6.9	-	100

Figure 10 : Nombre d'établissements par secteur d'activités par commune (fin 2024)

Le tissu économique du territoire de la Communauté de Communes est très dense et représente une part importante de l'emploi du Pays d'Auge, principalement tourné vers les commerces et services (à plus de 80%).

Les communes de Deauville et Trouville-sur-Mer concentrent à elles seules plus de la moitié des établissements du territoire du territoire (58,5%), notamment en raison du très grand nombre d'entreprises, de commerces et de services.

Zones d'activités

Il existe sur le territoire de Cœur Côte Fleurie cinq zones d'activités. La zone d'activités de Touques est la plus importante et concentre des activités tertiaires.

Zones d'activités	Commune	Superficie
Zone d'activité de la Touques	Saint-Arnoult	5,76 hectares
Zone d'activités de Touques Ouest	Touques	45,21 hectares
Zone d'activités de Touques Est	Touques	12,57 hectares
Zone d'activités du Moulin	Saint Arnoult	7,32 hectares
Zone artisanale de la Gare	Saint Arnoult	5,09 hectares
Zone d'emploi d'Hennequeville	Trouville-sur-Mer	23,25 hectares
Zone artisanale des Grives	Villers-sur-Mer	3,7 hectares

Figure 11 : Zones d'activités

Activité touristique

Le tourisme est une composante primordiale du territoire de la Communauté de communes. Véritable pilier de l'économie locale, il est aussi un facteur non négligeable impactant les quantités de déchets générés. Selon le diagnostic du territoire établi par le bureau d'étude BL Évolution en 2024, les activités de loisirs, sportives, culturelles et touristiques représentent 28 % des emplois salariés du territoire. À cela s'ajoute les commerces, fortement dépendants de l'afflux touristique.

L'hébergement touristique, en lien avec l'activité touristique, est de capacité très importante. Au sein de Cœur Côte Fleurie, la typologie d'hébergements varie d'une commune à l'autre.

La commune de Deauville concentre près 40% des chambres d'hôtels tandis que l'hébergement touristique de Blonville-sur-Mer se fait quasi-exclusivement en camping.

Les communes de Saint-Arnoult, Trouville-sur-Mer et Villers-sur-Mer présentent un profil plus équilibré entre chambres d'hôtels et emplacements de camping.

Commune	Hôtels	Chambres	Campings	Emplacements
Bénerville sur Mer	1	14	0	0
Blonville sur Mer	1	20	1	343
Deauville	15	1093	0	0
Saint Arnoult	4	356	1	383
Saint-Gatien-des-Bois	2	53	0	0
Saint Pierre Azif	0	0	0	0
Touques	4	393	1	198
Tourgéville	1	57	0	0
Trouville sur Mer	15	621	1	205
Vauville	0	0	1	154
Villers sur Mer	7	142	1	259
Villerville	2	44	1	469
TOTAUX	**52**	**2793**	**7**	**2011**

Figure 12 : Hébergements touristiques (01/01/2025)

En 2025, le Conseil Départemental du Calvados, qui dispose d'un observatoire du tourisme, annonce que la Côte Fleurie représente 36% de l'offre touristique en lits marchands dont 42% de l'hôtellerie et 38% de l'hôtellerie en plein air du département. À noter, que la « Côte Fleurie » intègre les communes de Cabourg, Houlgate, Merville-Franceville, Varaville et Honfleur, puisque la Côte Fleurie se délimite entre l'embouchure de la Seine et de l'Orne.

En 2024, plus de 12,7 millions de nuitées touristiques ont été enregistrées sur la Côte Fleurie. La fréquentation présente une forte saisonnalité, avec des pics pouvant approcher 100 000 nuitées par jour, notamment durant la période estivale et les weekends prolongés du printemps.

L'offre de meublés touristiques poursuit son développement, avec 9 225 logements recensés en 2024, contre 8 050 en 2023.

Le tourisme est le premier secteur d'activité du territoire mais de nombreux facteurs vont entrer en jeu en ce qui concerne la fréquentation touristique : météo, conjoncture économique, évènements locaux, … Il est ainsi difficile d'établir des prévisions de la fréquentation d'une saison à l'autre. La production de déchets émanant de l'activité touristique reste donc difficile à anticiper précisément.

Comprendre l'offre d'hébergement touristique et ses différentes formes permet de mieux orienter de futures actions de prévention auprès de ces établissements. Il est important de développer des actions de prévention auprès des établissements recevant du public afin de toucher un maximum de population, notamment saisonnière.

1.6. Acteurs du territoire

Les acteurs œuvrant sur le territoire participent à l'élaboration de ce PLPDMA ou à ses actions.

Les communes

Leur participation au programme de prévention est primordiale. Chacune d'entre elle a défini un élu référent qui sera chargé de représenter la commune dans les commissions Environnement, Qualité de Vie et Économie Circulaire.

Les élus référents vont pouvoir intervenir tout au long du programme. Ils donnent leur avis et leurs idées. Ils peuvent également intervenir comme relais auprès de la population.

Commune	Élus de la commission Environnement
Bénerville-sur-Mer	**M. MARIE (Président de la commission)**
Blonville-sur-Mer	**M. BENOIST (maire), M. FEMINIER**
Deauville	**M. AUGIER (maire), M. CAPARD**
Saint-Arnoult	**M. PEDRONO (maire)**
Saint-Gatien-des-Bois	**M. LANGLOIS (maire), Mme ROUX**
Saint-Pierre-Azif	**Mme LEFRANC (maire)**
Touques	**M. MULLER (maire), Mme DE FOUQIERES**
Tourgéville	**M. VAN COLEN (maire)**
Trouville-sur-Mer	**Mme FRESNAIS (maire), M. HARACHE, M. LE LAY, Mme POULETTY-LEFEBVRE**
Vauville	**Mme CURZYDLO (maire)**
Villers-sur-Mer	**M. FROT (maire), M. BROGNIEZ**
Villerville	**M. MARESCOT (maire), M. PAPOZ**

Les organismes publics

- L'agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)
- Le conseil départemental du Calvados
- Les chambres consulaires
- La Région Normandie

Les associations du territoire

- La passerelle
- À Touq'Cœur
- Côte Fleurie Propre

Les associations hors territoire

- L'Auguste Recycleur Bâtisseur
- Pays d'auge Ressourcerie
- ASTA (Association Solidarité Travail Autonomie)

- PlastNat

Les établissements, entreprises et syndicats

- ESAT Anaïs
- UMIH 14
- Véolia
- PAPREC
- AGB

Les offices de tourisme

- In Deauville
- Office de tourisme de Trouville-sur-Mer

Les établissements scolaires

Environ 4300 élèves sont présents sur le territoire et sont répartis au sein de 15 établissements allant de l'école maternelle à la terminale.

La sensibilisation à la prévention des déchets est particulièrement bien reçue auprès des enfants et adolescents. Il y a de nombreuses possibilités d'animations pour les classes, et des possibilités de leur faire monter des projets.

- École élémentaire Charlemagne – Blonville-sur-Mer
- École maternelle Breney – Deauville
- École primaire A. Fracasse – Deauville
- École élémentaire G. Hardy – Saint-Arnoult
- École élémentaire du Bois Joli – Saint-Gatien-des-Bois
- École élémentaire A. Malraux – Touques
- École élémentaire – Tourgéville
- École élémentaire L. Delamare – Trouville-sur-Mer
- École élémentaire R. Coty – Trouville-sur-Mer
- École élémentaire J. D'Arc – Trouville-sur-Mer
- École élémentaire Victor Duprez – Villers-sur-Mer
- Collège / lycée A. Maurois – Deauville
- Lycée Saint-Joseph – Deauville
- Collège Mozin – Trouville-sur-Mer
- Collège / lycée Marie-Joseph – Trouville-sur-Mer

2. Gestion et prévention des déchets

2.1. La collecte

La collecte s'organise à l'échelle intercommunale, les circuits de collecte et fréquences ont été définis afin d'optimiser les tournées et de répondre plus justement aux fluctuations saisonnières. À ce titre, des contenants sont distribués gratuitement aux résidents.

En plus de la collecte des ordures ménagères et des recyclables en porte à porte, il existe des collectes de déchets verts et d'encombrants pour les particuliers. Les déchets verts sont collectés une fois par semaine du mois de mars à la mi-novembre, hormis pour les communes de Saint-Gatien-des-Bois,

Saint-Pierre-Azif et Vauville. Les encombrants sont ramassés sur l'ensemble des communes mais à des fréquences variables : de quatre fois dans l'année à une fois par mois.

En 2025, 136 « points-tri » sont répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal et permettent de déposer le verre, les ordures ménagères résiduelles et les emballages.

Des bornes textiles, collectées par un partenaire, permettent de récupérer chaque année plus de 100 tonnes de textile, linge de maison et chaussures, qui seront revendus ou recyclés.

2.2. Le traitement

La Communauté de Communes est en charge de la compétence traitement des déchets. A ce titre, elle confie la valorisation des Ordures Ménagères au Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) depuis le 1er octobre 2006. Il s'agit d'un syndicat mixte à fiscalité propre composé de huit structures intercommunales. Le SEVEDE a en charge le transfert, le transport et le traitement des Ordures Ménagères résiduelles pour le compte des collectivités adhérentes ainsi que le transport des déchets ménagers recyclables.

L'incinération et la valorisation énergétique sont effectuée à l'Unité de Valorisation Énergétique ECOSTU'AIR située à Saint-Jean-de-Folleville (76). Afin d'optimiser le transfert, un quai de transfert géré par le syndicat est implanté sur la commune de Touques.

En ce qui concerne la collecte sélective, le traitement se fait à IPODEC, centre de tri des collectes sélectives géré par Véolia, qui se situe au Havre (76). Les déchets triés sont ensuite transférés à des repreneurs selon leur matière.

2.3. Les déchèteries

La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie possède deux déchèteries sur son territoire, créées en 2021 pour remplacer les trois anciennes déchèteries. Celles-ci sont implantées sur les communes de Touques (La Croix Sonnet) et Villers-sur-Mer. L'exploitation de ces deux sites est organisée par l'intermédiaire d'un prestataire.

Les professionnels du territoire ont accès aux deux déchèteries et sont soumis à une redevance spécifique calculée sur le type et le poids des déchets déposés. Les professionnels hors territoire effectuant des travaux sur Cœur Côte Fleurie ont également accès aux déchèteries avec une redevance spécifique plus importante.

2.4. Les caractérisations

Les caractérisations ont pour objectif de donner une vision de la composition moyenne de nos poubelles. Elles permettent aussi de connaitre, pour les emballages, le pourcentage d'erreurs de tri, et pour les ordures ménagères et le tout-venant, le pourcentage de matière valorisable.

<u>Caractérisations des ordures ménagères résiduelles</u>

En 2026, la Communauté de Communes a fait appel à un prestataire, pour réaliser des caractérisations de ses OMr selon les normes en vigueur.

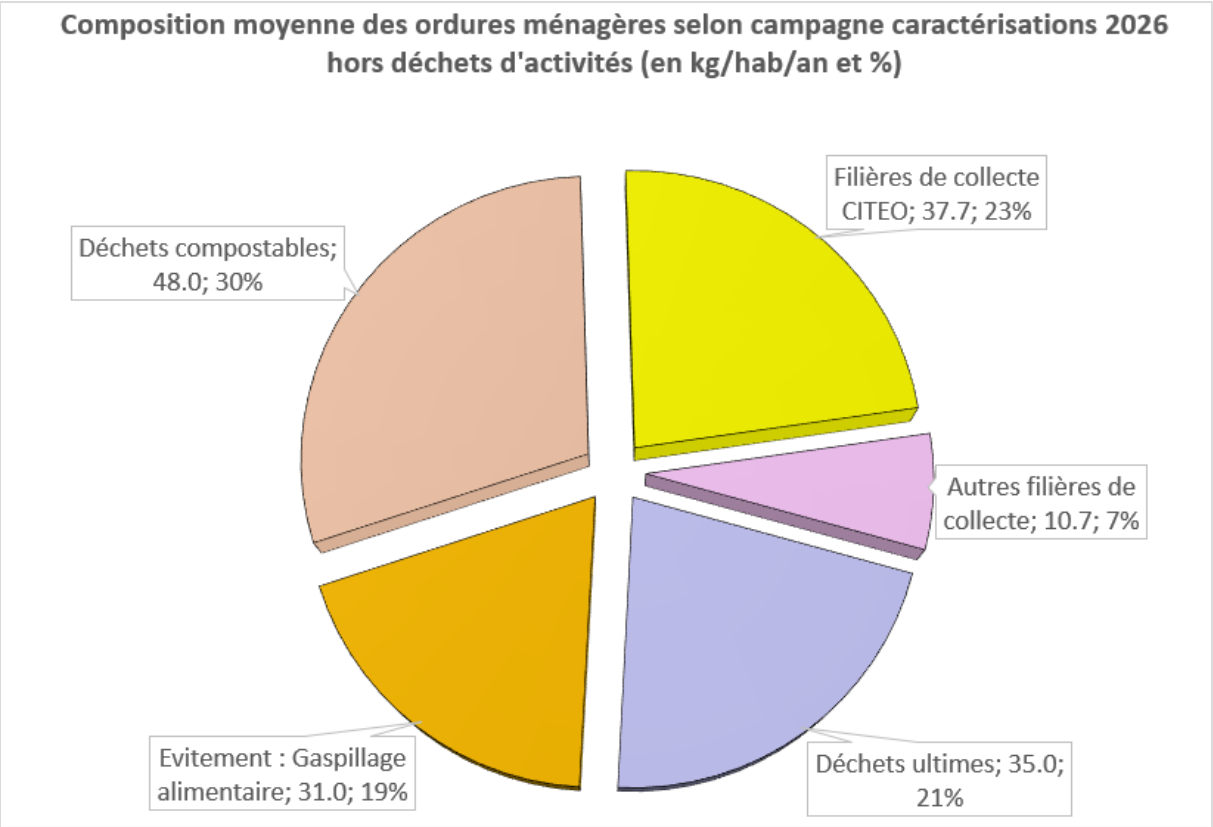

Figure 13 : Résultats des caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles de 2024

Il ressort de ces caractérisations que 79% des OMr (127,4 kg/hab/an) auraient pu être évitées ou détournées en étant potentiellement valorisées, avec une part importante de gaspillage alimentaire, de déchets compostables et de déchets recyclables.

Ce pourcentage est semblable quelque soit le type d'habitat (collectif, individuel ou mixte).

<u>Caractérisations des emballages</u>

- En porte à porte

Les caractérisations des emballages sont réalisées directement au centre de tri selon le protocole défini. Il y en a au minimum 18 par an. En 2024 et 2026, douze échantillons ont également été prélevés et caractérisés par un prestataire extérieur.

	Résultats caractérisations sur collectes sélectives		
	Entrée centre de tri VEOLIA (18 échantillons)		Prélèvements avant collecte RETIF (12 échantillons)
cartons plats,ondulés, imprimé/blanc,sacs papier	14.73%	**37.5%**	**27.5%**
cartons ondulés bruns	22.82%		
MIX PET CLAIR bouteilles	6.14%	**15.2%**	**14.4%**
MIX PET FONCE bouteilles	0.76%		
PEHD	3.49%		
ELA	1.36%		
acier	2.32%		
alu	1.11%		
PJM	13.04%	**13.0%**	**18.0%**
FILM PE	5.08%	**15.3%**	**12.3%**
MIX PET CLAIR barquettes	3.07%		
MIX PET FONCE barquettes	0.05%		
PEHD Barquettes PE/PP/PS	3.72%		
REFUS DE TRI (bon)	0.06%		
REFUS DE TRI (fines)	3.33%	**22.3%**	**27.8%**
REFUS DE TRI (mauvais)	18.93%		

Figure 14 : Résultats des caractérisations de la collecte sélective de juillet 2026

Le pourcentage d'erreurs de tri est compris entre 22.3% et 27,8%, selon le prestataire réalisant les caractérisations.

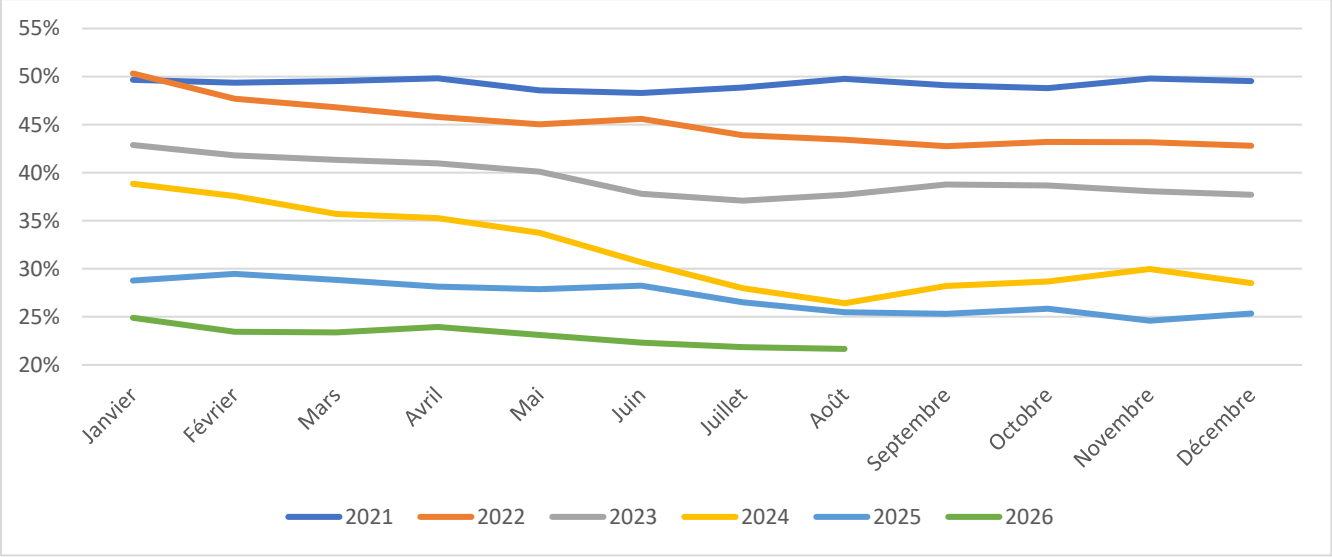

Figure 15 : Évolution du pourcentage d'erreurs de tri (lissé sur les 18 dernières caractérisations)

- En Point d'Apport Volontaire

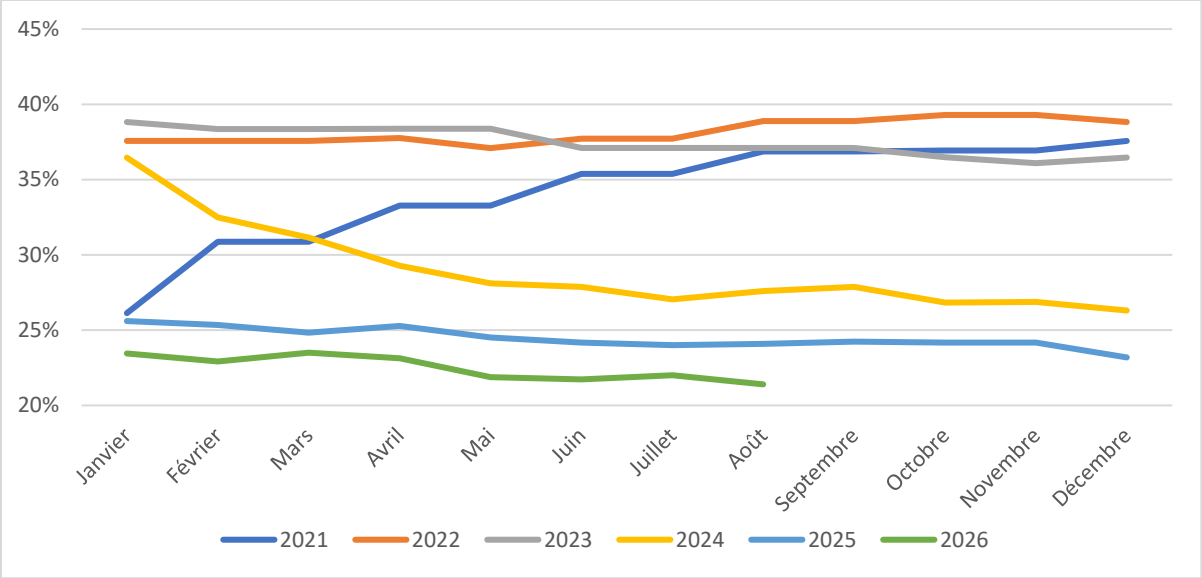

Figure 16 : Évolution du pourcentage d'erreurs de tri (lissé sur les 18 dernières caractérisations)

Le pourcentage d'erreurs de tri est actuellement en baisse, que ce soit en porte-à-porte ou en Point d'Apports Volontaires, suite à une importante augmentation en 2020 et 2021 (années COVID).

<u>Caractérisations du tout-venant en déchèterie</u>

Durant l'année 2023 une caractérisation a également été faite sur le « tout-venant incinérable » de déchèterie.

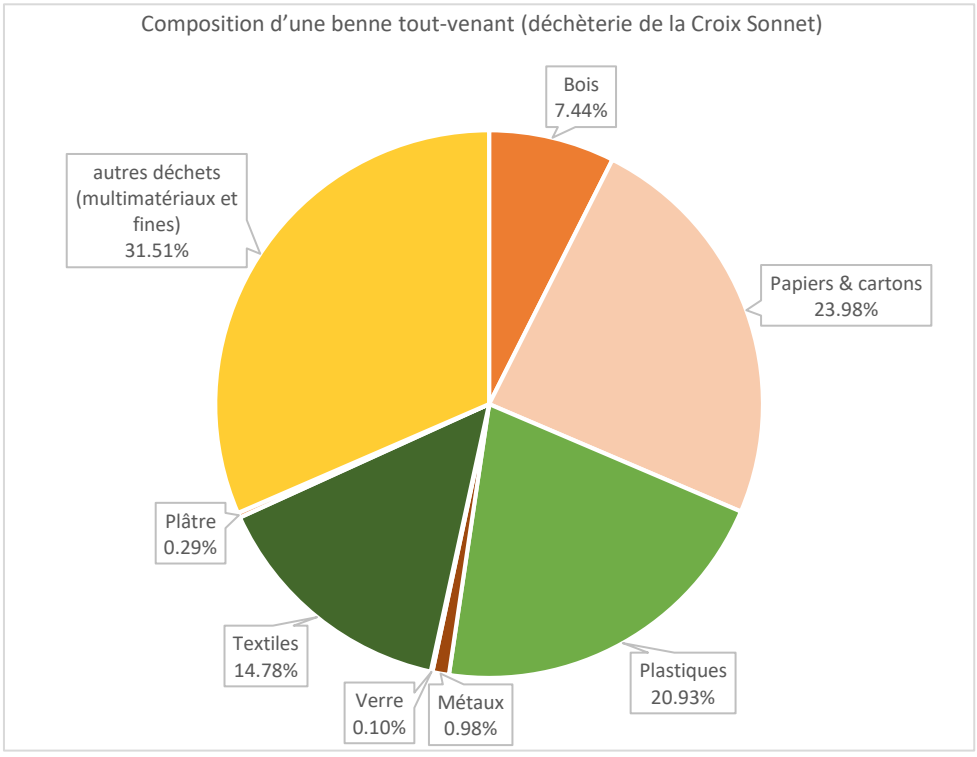

Figure 17 : Résultat de la caractérisation d'une benne tout venant de 2024

Le constat est assez similaire aux autres caractérisations : 68,5% des déchets en benne tout-venant sont potentiellement valorisables, comme les papiers / cartons, les plastiques, le bois, etc.

2.5. Le financement du service

Le service public d'élimination des déchets est actuellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à laquelle s'ajoutent les recettes de revente des matériaux, les soutiens des éco-organismes et d'éventuelles subventions.

Les professionnels et les administrations du territoire sont soumis depuis 2017 à la Redevance Spéciale. Celle-ci est calculée sur le volume hebdomadaire d'OMr présentées à la collecte. À cela s'ajoute d'éventuelles collectes forfaitaires.

Les apports des déchets des professionnels en déchèteries sont facturés sur la base d'un tarif voté par le Conseil Communautaire. Ce tarif est différencié pour les professionnels du territoire et ceux qui sont hors territoire.

De plus, le service reçoit des recettes, souvent appelés soutiens, de la part des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) : CITEO pour les emballages, Ecomaison pour les Déchets d'éléments d'Ameublements (DEA) ou encore Ecologic pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), par exemple.

Enfin une autre source de recettes provient de la revente des matières triés (aluminium, acier, plastiques, ferrailles, …).

2.6. Tonnages

2025

Synthèse des flux

Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)
13 425,29 tonnes

Compétence « Collecte »

Compétence « Traitement »

PàP : Cœur Côte Fleurie
10 953,58 t

PAV : Veolia
1 710,74 t

Quai de transfert
Touques
Exploitant : SEVEDE

+ refus de tri : 760,97 tonnes

UVE Ecostu'Air
St-Jean-de-Folleville (76)
Exploitant : Oréade

Collecte Sélective (CS)
4 643,84 tonnes

Collecte des recyclables

Compétence « Collecte »

Cœur Côte Fleurie

Apport volontaire

Porte-à-porte
2 274,58 tonnes

Tri des recyclables

Quai de transfert

Centre de tri du Havre (76)
IPODEC Normandie
Véolia Propreté

Recyclage matières

- Film PE, PET, PEHD (plastiques) : VALORPLAST
- Verre : O-I France
- Papier carton 5.02 et 5.03 : REVIPAC
- Papier graphique 1.11 : VEOLIA IPODEC
- ELA (briques) : REVIPAC
- Aluminium : REGEAL AFFIMET
- Acier : ARCELORMITTAL

Les emballages = 495,18 t Le verre = 1 557,28 t Les papiers = 4,30 t

Déchèteries (hors REP*) = 16 834,61 tonnes

Textiles = 126,33 tonnes

Collecte → Traitement

ASTA — Vente, valorisation matière et broyage

Flux	Tonnages	Collecte	Traitement
- Déchets dangereux	20,95 tonnes 30,75 tonnes	MADELINE (Pros) EcoDDS (Particuliers)	Enfouissement CSDU classe 1 ou incinération classe 1
- Ferraille/Platinage	282,60 tonnes	Derichebourg Environnement	Recyclage filières GDE Ferrailles : ETS Robert Hettier/Le Havre Seomi/Boulleville
- Cartons	265,60 tonnes	VEOLIA	Recyclage - IPODEC / Le Havre
- Encombrants incinérables	627,44 tonnes	VEOLIA	Oréade/St-Jean-de-Folleville SEVEDE
- Encombrants non incinérables	678,68 tonnes	VEOLIA PROPRETE	Enfouissement - SPEN / Valambray
- Gravats	5 998,53 tonnes	VEOLIA	Gravats sales : Sms/Feuguerolles Gravats propres : Eiffage/Touques
- Plâtre	401,16 tonnes	VEOLIA	
- Déchets verts	5 967,32 tonnes	AGB *Villers sur mer (VEOLIA)*	Co-compostage DV / Broyage bois pour chau
- Bois	633,41 tonnes	VEOLIA	SPEN / St-Vigor
- Réemploi	58,86 tonnes	L'Auguste recycleur bâtisseur, Pays d'Auge Ressourcerie, La Passerelle, Handy Job, La Roue Libre	Ventes aux particuliers / recyclage
- DEEE	288,46 tonnes	Convention OCAD3E : Recylum + Ecologic	Démantèlement et recyclage
- Déchets d'Équipements d'Ameublements	1580,85 tonnes	SUEZ	

Hors REP* : les REP DEEE, DEA et Emballages sont incluses dues à leurs tonnages conséquents

Déchets Ménagers et Assimilés = 35 030,07 tonnes

= Ordures Ménagères Résiduelles (13 425,29 tonnes) + Collecte Sélective (4 643,84 tonnes) + Déchèteries (16 834.61 tonnes) + Textiles (126,33 tonnes)

En comparant ces chiffres au chiffre de référence du précédent PLPDMA (année 2017), il est constaté :

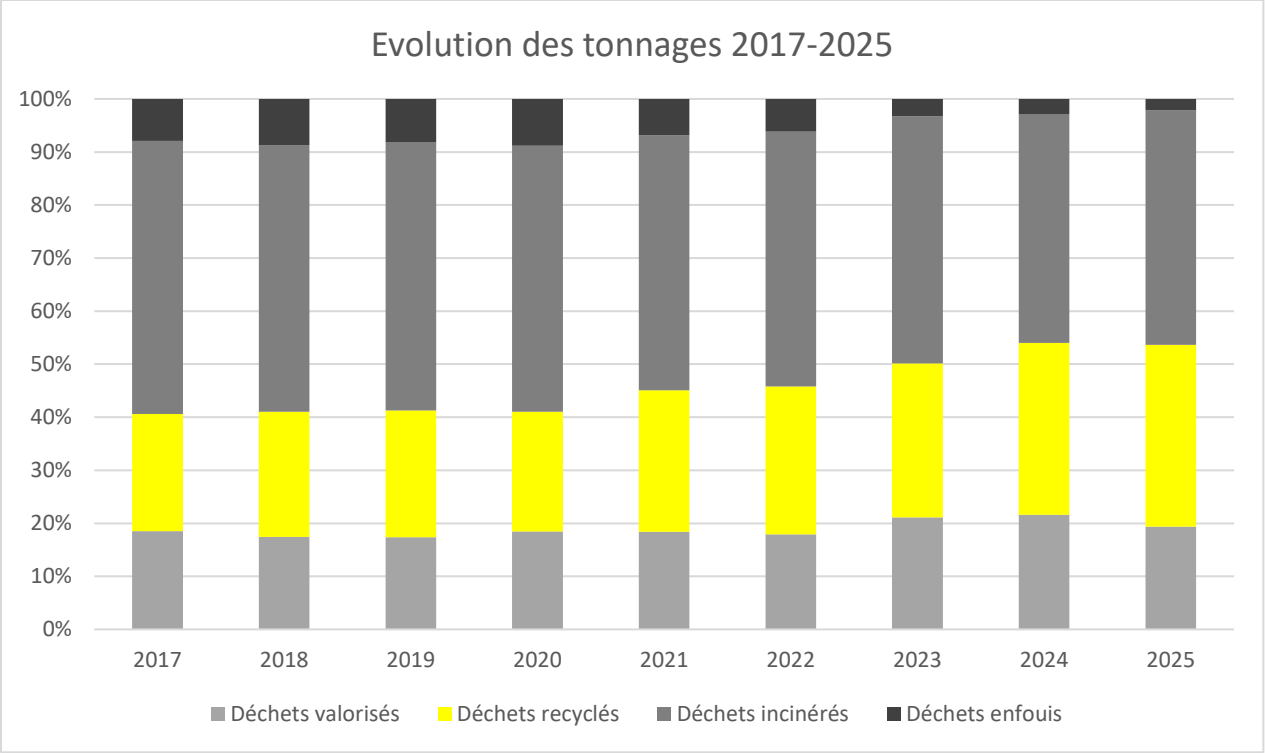

Figure 18: évolution des tonnages 2017 - 2025

Entre 2017 et 2025 :

- Déchets valorisés : + 19%
- Déchets recyclés : + 57%
- Déchets incinérés : - 6%
- Déchets enfouis : - 74%

Pour conclure, même si la quantité de déchets ménagers et assimilés augmente, leur traitement évolue vers des solutions plus sobres. De moins en moins de déchets sont incinérés, et une augmentation du recyclage et de la valorisation est constatée.

3. Cohérence avec les autres documents territoriaux

3.1. PCAET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. Il s'agit d'un document introduit par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LETCV) à l'article L.229-26 du code de l'environnement.

L'élaboration de PCAET fait partie de l'ensemble des dispositions législatives qui doivent permettre à la France d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air et enfin d'adaptation au changement climatique. Ces projets s'articulent autour des volets suivants :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;

- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel qui s'applique à une échelle intercommunale, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens…) sont mobilisés et impliqués. Il doit inclure un diagnostic, des orientations stratégiques, un programme d'actions, les modalités de son suivi et de son évaluation, et enfin, doit être révisé tous les 6 ans.

À ce titre, le présent PLPDMA s'intègre dans le PCAET de Cœur Côte Fleurie. En effet, selon le Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets (CNIID), les déchets seraient responsables de 4% des émissions totales de GES françaises en 2022. Ce chiffre prend en compte uniquement les émissions liées au traitement, mais lorsqu'ils se trouvent dans la poubelle, ces déchets ont déjà participé à émettre des GES à travers l'extraction de leurs matières premières, leur production, leur transport et leurs emballages. Il apparait alors nécessaire de réduire la production de déchets à la source. Le PLPDMA trouve ainsi naturellement sa place au sein du volet « réduction des émissions de GES » en œuvrant à limiter la production de déchets sur le territoire.

3.2. Projet Alimentaire Territorial

L'objectif du PAT est d'accompagner le déploiement de produits locaux et de qualité sur le territoire. Avec son PAT, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite promouvoir une agriculture toujours plus soucieuse de l'environnement, sans exclure quiconque ou certains modes de production.

La Communauté de Communes a effectué un diagnostic du territoire sur tout ce qui concerne le monde agricole : la transformation, la vente et la consommation alimentaire en passant par la restauration collective et scolaire.

Le PAT est en lien avec le PLPDMA pour les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment au sein des cantines.

3.3. La stratégie pour la gestion des déchets ménagers du Pôle Métropolitain

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine (PMES) permet de travailler de manière coordonnée afin d'aborder la thématique du déchet sous d'autres angles. Ainsi, les bonnes pratiques sont partagés pour faire face aux enjeux communs à l'échelle du territoire de l'estuaire de la Seine.

4. Synthèse du diagnostic et orientations prioritaires

4.1. Le territoire de Cœur Côte Fleurie en 3 points clés

- *Activité tournée vers le tourisme : commerce, hôtellerie, restauration*

Cœur Côte Fleurie possède un très fort attrait touristique sur lequel se base la majeure partie de son économie. Ce dynamisme touristique est lié à la très importante capacité d'hébergements de vacances sur le territoire. Cette population saisonnière est variée, ce qui implique de multiplier et diversifier les actions et les moyens de communication.

- *Un territoire de villégiature*

En lien avec l'économie touristique du territoire, la variation de population saisonnière est extrêmement importante. Cœur Côte Fleurie apparait comme un territoire de villégiature prisé notamment pour les habitants de la région parisienne. Plus des deux tiers du parc de logements est constitué de résidences secondaires. La présence sur le territoire, volatile, est fonction de la météo, des vacances scolaires et autres évènements importants. Il convient d'adapter la communication à cette particularité.

- *Une population âgée*

La population de Cœur Côte Fleurie est plus âgée que la moyenne nationale. Une forte proportion des habitants est à la retraite. Il s'agit d'une classe d'âge qui, à du temps pour s'investir, s'informer et expérimenter des pratiques nouvelles.

4.2. Les orientations prioritaires du programme d'action

Suite à la réalisation du diagnostic, les grandes orientations du PLPDMA ont pu être dégagées. Voici les 4 principales orientations retenues :

- **L'amélioration du tri des déchets** : avec une moyenne arrivant en dessous des 25% d'erreurs de tri dans les poubelles jaunes, le tri s'est amélioré ces dernières années. Toutefois, les efforts doivent continuer. De plus, une quantité importante d'emballages retrouvés dans les poubelles noires pourraient être captés afin d'augmenter les tonnages de déchets recyclés sur le territoire.

- La consommation responsable : de nombreuses actions permettent d'agir en amont de la production de déchets : seconde main, diminution des emballages, lutte contre le gaspillage, etc. Ces pratiques, déjà présentes sur le territoire, doivent être davantage valorisées et développées afin de faire évoluer nos modes de consommation.

- Les biodéchets : Il s'agit sûrement du gisement d'évitement le plus important. Il existe déjà des actions sur le territoire dans ce sens notamment avec les composteurs individuels, collectifs et les lombricomposteurs mais il semble nécessaire d'apporter plus de solutions à l'habitat collectif pour réduire les Ordures Ménagères résiduelles, et aux usagers des déchèteries pour réduire les tonnages de déchets verts apportés.

- **Les déchets professionnels** : les professionnels constituent un public important à mobiliser., notamment au regard de la forte activité touristique du territoire. Il apparaît nécessaire de renforcer leur accompagnement afin de réduire les déchets à la source, d'améliorer le tri et de développer des solutions adaptées à leurs activités.

PROGRAMME D'ACTIONS

Le PLPDMA de Cœur Côte Fleurie s'inscrit dans la continuité des précédents programmes en faveur de la prévention et de la réduction des déchets.

Les particularités du territoire mises en avant lors du diagnostic (très forte activité touristique, lieu de villégiature prononcé et population âgée) seront pris en compte dans les étapes de la réalisation des actions du PLPDMA.

L'ensemble de ces données et caractéristiques a permis d'établir un programme d'actions visant à concilier des objectifs impératifs et les particularités locales du territoire de Cœur Côte Fleurie.

Objectifs et indicateurs généraux

Les objectifs nationaux sont les suivants :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale,

Au niveau régional, le PRPGD indique un objectif de réduction des DMA est de -15% entre 2015 et 2027, ce qui représente une diminution de 1,9% par an. **L'objectif du PLPDMA de Cœur Côte Fleurie est donc de diminuer de 11,5% les DMA sur la période allant de 2025 à 2031.**

Le PRPGD fixe, quant à lui, différents objectifs :

- Réduire le gaspillage alimentaire de 75% d'ici 2027, par rapport à 2015 ;
- Réduire les déchets verts de 30% d'ici 2027, par rapport à 2015 ;
- Atteindre un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 65% en 2025 ;
- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes en stockage en 2025.

Objectifs généraux du PLPDMA de Cœur Côte Fleurie

- **Réduire de 11,5 % les Déchets Ménagers et Assimilés**
- **Atteindre 60 % de déchets valorisés (recyclés, réemployés)**
- **Réduire de 15 % les déchets verts**

Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Méthode de mesure	Objectifs					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Indicateurs de **moyens**								
Temps consacré au programme	ETP	Animateurs du programme & autres services	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP
Résultat								
Budget consacré au programme	Euros	Fournitures & Fonctionnement	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Résultat								
Indicateurs de **réalisation**								
Nombre d'actions mises en œuvre	Nbre cumulé	État d'avancement par action principale	10	13	14	15	15	16
Résultat								
Indicateurs de **flux de déchets évités**								
Baisse de la production de déchets ménagers cumulée	%	En fonction de l'année de référence : 2025	-1,9%	-3,8%	-5,7%	-7,6%	-9,5%	-11,5%
Résultat								
Pourcentage de déchets valorisés	%	En fonction de l'année de référence : 2025	52%	53%	54%	56%	58%	60%
Résultat								
Baisse de la production de déchets ménagers cumulée	%	En fonction de l'année de référence : 2025	-2,5%	-5%	-7,5%	-10%	-12,5%	-15%
Résultat								

Axes du programme

Le programme est composé d'actions regroupées au sein de 4 axes :

- **Axe 1 : Amélioration du tri des déchets**
- **Axe 2 : Consommation responsable**
- **Axe 3 : Valorisation des biodéchets**
- **Axe 4 : Accompagnement des professionnels**

Chaque action du programme local de prévention des déchets est détaillée ci-après. À noter que ces fiches-actions sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme et en fonction des ajustements de planning opérés chaque année. Les fiches présentées dans ce document sont donc mises à jour régulièrement et de nouvelles fiches-actions peuvent être intégrées au cours du programme.

Axe 1 : Amélioration du tri des déchets

Action n° 1.1 – Éducation des scolaires et du grand public aux bons gestes

DESCRIPTION

Les actions à destination des scolaires et du grand public seront maintenues dans la continuité des précédents programmes en mettant l'accent sur la question de la gestion des déchets de manière globale. Une attention particulière pourra être portée sur les touristes pendant les périodes de vacances.

ENJEUX

- Sensibiliser aux bons gestes de tri et à l'impact des déchets sur notre environnement

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étapes	Réalisation (mois/année)	Remarque(s)
Envoyer un courrier aux écoles	Septembre de chaque année	
Répondre aux sollicitations (évènements)	Tout au long du programme	
Établir un programme des animations	Tout au long du programme	
Réaliser les animations	Tout au long du programme	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Établissements scolaires du territoire ;
- Associations, clubs séniors ;
- Communes.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Animations scolaires / année scolaire			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	15	15	20	20	25	30
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Enfants sensibilisés			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	500	500	600	600	700	800
Résultat						

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Animations grand public / an			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	30	30	35	35	40	40
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Personnes sensibilisés			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	1500	1500	1750	1750	2000	2000
Résultat						

Action n° 1.2 – Exemplarité au sein des services publics

DESCRIPTION

L'amélioration du tri et la réduction des déchets sont des actions du quotidien, et la collectivité se doit de montrer l'exemple. Cela peut se traduire par une modification de pratique (utilisation du papier, arrêt de la vaisselle à usage unique lors de réunions, etc.).

ATTENDUS

- Réduire la quantité de déchets produits au sein de la collectivité (exemple : gobelets réutilisables) ;
- Sensibiliser les agents pour améliorer le tri ;
- Organiser des visites de la déchèterie de la Croix Sonnet, du centre de tri et du centre d'incinération.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation (mois/année)	Remarque(s)
Identification des actions	2026	
Mettre en place de nouvelles procédures	2027	
Sensibilisation des agents	Dès 2027	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Agents de la collectivité ;
- Agents et élus des communes.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Actions réalisées			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	4	6	6	8	8
Résultat						

Action n° 1.3 – Développement de la récupération de matériaux et du réemploi

DESCRIPTION

Dans une logique d'économie circulaire, la Communauté de Communes souhaite développer la récupération de matériaux et d'objets encore utilisables. Cette action vise à détourner des flux de déchets du traitement, en favorisant leur réutilisation via des filières locales, et en sensibilisant les usagers à la seconde vie des produits.

ATTENDUS

- Réduire la quantité de déchets orientés vers l'élimination ;
- Favoriser le réemploi et l'allongement de la durée de vie des produits ;
- Structurer une filière locale du réemploi en lien avec les acteurs du territoire.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation (mois/année)	Remarque(s)
Identification des flux et organisation des zones de réemploi	Tout au long du programme	
Définition des modalités de fonctionnement	Tout au long du programme	
Nouveaux partenariats	Tout au long du programme	
Communication et sensibilisation	Tout au long du programme	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Ressourceries, associations, structures de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Exploitants et agents de déchèterie.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur		Actions réalisées		Unité de mesure	Nombre / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	2	2	4	4	6	6
Résultat						

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur		Création nouvelles zones de réemploi / récupération		Unité de mesure	Oui / Non	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	OUI	OUI	X	X	X	X
Résultat						

Indicateur d'impact						
Libellé de l'indicateur		Tonnages réemployés		Unité de mesure	Tonnes / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	80	100	150	200	250	300
Résultat						

Action n° 1.4 – Mise en place de nouvelles filières de tri en déchèterie

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'amélioration continue de la gestion des déchets, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite renforcer le tri en déchèterie en développant de nouvelles filières adaptées aux évolutions réglementaires et aux gisements présents sur le territoire.
Cette action vise à capter davantage de déchets valorisables, en améliorant leur orientation vers des filières spécifiques, afin de limiter leur enfouissement ou incinération.

ATTENDUS

- Améliorer le tri en déchèterie et réduire les erreurs d'orientation ;
- Augmenter les tonnages valorisés via des filières spécifiques ;
- Réduire la part de déchets non valorisables ;
- Répondre aux obligations réglementaires et aux évolutions des filières REP.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation (mois/année)	Remarque(s)
Diagnostic et identification des filières	Tout au long du programme	Suivant le développement de nouvelles filières
Étude de faisabilité	Tout au long du programme	
Mise en place des filières	Tout au long du programme	
Formation et communication	Tout au long du programme	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Eco-organismes, associations ;
- Exploitants et agents de déchèteries.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Nouvelles filières en déchèterie			Unité de mesure	Nombre / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	1	2	2	3	3	4
Résultat						

Indicateur d'impact						
Libellé de l'indicateur	Tonnages détournés vers les nouvelles filières			Unité de mesure	%	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	En fonction des filières					
Résultat						

Axe 2 : Consommation responsable

Action n° 2.1 – Promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet

DESCRIPTION

L'eau du robinet est une ressource locale, contrôlée et disponible sans emballage. En encourageant son utilisation, la collectivité souhaite réduire les déchets liés aux bouteilles plastiques et sensibiliser les habitants à une consommation plus responsable.

ATTENDUS

- Réduire les déchets d'emballages ;
- Sensibiliser les habitants aux avantages économiques et environnementaux de l'eau du robinet ;
- Améliorer les connaissances de la qualité de l'eau du territoire.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation (mois/année)	Remarque(s)
Recherche de partenaires santé / environnement	2027	
Organisation des ateliers	Tout au long du programme	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Service eau et assainissement ;
- Exploitant eau ;
- Associations (santé – environnement).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Opérations de sensibilisation			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Action n° 2.2 – Sensibilisation à la réduction des emballages grâce à l'utilisation de contenants personnels réutilisables

DESCRIPTION

L'utilisation de sacs réutilisables, de boîtes alimentaires, de bocaux ou d'autres contenants personnels constitue un levier efficace pour réduire les déchets d'emballages à la source. Cette pratique permet notamment de limiter les emballages jetables lors des achats alimentaires ou de produits du quotidien.
La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite encourager cette démarche auprès des habitants afin de développer des habitudes d'achat plus durables et de réduire la quantité de déchets produite sur le territoire.

ATTENDUS

- Réduire les déchets d'emballages à la source ;
- Encourager les achats en vrac et l'utilisation de contenants réutilisables ;
- Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation (mois/année)	Remarque(s)
Création de supports de sensibilisation	2027	
Lancement de la campagne d'informations	2027	
Évaluation de la démarche	Chaque année	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Service communication.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Opérations de sensibilisation			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Action n° 2.3 – Expérimenter les sacs réutilisables à la place des sacs jaunes

DESCRIPTION

Les sacs jaunes à usage unique génèrent chaque année une quantité importante de déchets plastiques et une dépense pouvant atteindre 60 000€. La collectivité souhaite expérimenter leur remplacement par des sacs réutilisables, plus durables et mieux adaptés aux gestes de tri du quotidien.

ENJEUX

- Réduire la quantité de déchets plastiques sur le territoire ;
- Réduire les coûts liés à la collecte (achat) ;
- Réduire les coûts liés à l'élimination des sacs.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation (mois/année)	Remarque(s)
Commande de sacs réutilisables	2027	
Communication et distribution	Dès 2027	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Communes ;
- Services collecte et communication.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Nombre de sacs réutilisables distribués			Unité de mesure	Nombre cumulé	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	2000	3000	4000	4500	5000
Résultat						

Indicateur d'impact						
Libellé de l'indicateur	Quantité de sacs jaunes achetés			Unité de mesure	%	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	-30%	-40%	-50%	-60%	-75%
Résultat						

Action n° 2.4 – Organisation d'ateliers de réemploi, réparation et alternatives zéro déchet

DESCRIPTION

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'engage dans une démarche de prévention, de réutilisation et de recyclage des déchets. Mais le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
Les ateliers « Do It Yourself » permettent d'éliminer les déchets à la source en ne les créant pas (cuisine zéro cuisine) mais ils permettent également d'utiliser des produits plus naturels (fabrication de produits ménagers et cosmétiques) ou de réutiliser des anciens objets en les réparant ou en les transformant.

ENJEUX

- Sensibiliser les agents (4CF et communes), élus et grand public à des alternatives éco-responsables.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation (mois/année)	Remarque(s)
Achat de matériel	Selon les animations	
Réalisation d'un programme	Chaque année	
Organisation des ateliers avec élus et agents	Tout au long du programme	
Organisation des ateliers grand public	Tout au long du programme	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Communes ;
- Prestataires extérieurs.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Ateliers organisés			Unité de mesure	Nombre / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	10	12	14	16	18	20
Résultat						

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Agents et élus sensibilisés			Unité de mesure	Nombre : an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	X	10	10	10	10
Résultat						

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Usagers sensibilisés			Unité de mesure	Nombre / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	80	96	112	128	144	160
Résultat						

Axe 3 : Valorisation des biodéchets

Action n° 3.1 – Déploiement du compostage

DESCRIPTION

De 2019 à 2025, 1435 composteurs et 172 lombricomposteurs ont été distribués aux habitants. La Communauté de Communes poursuit le déploiement du compostage afin de répondre aux obligations de tri à la source des biodéchets et de réduire la part de déchets dans les ordures ménagères.
L'action vise à proposer des solutions adaptées à tous les publics (habitat individuel, collectif), en accompagnant les habitants vers des pratiques simples et efficaces de valorisation des biodéchets à l'échelle locale.

ATTENDUS

- Réduire la part des biodéchets dans les ordures ménagères ;
- Accompagner la mise en place de nouvelles pratiques.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	**Réalisation effective (mois/année)**	**Remarque(s)**
Distribution de composteurs et lombricomposteurs	Tout au long du programme	
Réalisation d'animations	Tout au long du programme	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Communes.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Composteurs distribués			Unité de mesure	Nombre / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	150	200	250	250	300	300
Résultat						

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Lombricomposteurs distribués			Unité de mesure	Nombre / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	10	15	15	20	20	25
Résultat						

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Animations réalisées			Unité de mesure	Nombre cumulé	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	6	8	10	10	12	12
Résultat						

Action n° 3.2 – Étude et test de nouvelles solutions de gestion des biodéchets

DESCRIPTION

Dans le cadre des obligations réglementaires liées au tri à la source des biodéchets et afin de renforcer la valorisation de ces déchets, la Communauté de Communes souhaite étudier et expérimenter de nouvelles solutions de gestion adaptées aux spécificités du territoire. Cette action vise à identifier, tester et déployer des dispositifs complémentaires permettant de capter les biodéchets et de favoriser leur valorisation (compostage, collecte séparée, solutions innovantes).

ATTENDUS

- Diminuer la part des biodéchets dans les ordures ménagères ;
- Développer des solutions adaptées aux différents publics et typologies d'habitat.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation effective (mois/année)	Remarque(s)
Diagnostic des pratiques existantes et identification des solutions adaptées	2027	
Étude de faisabilité	2028	
Lancement des expérimentations	2028	
Accompagnement des usagers	2028	
Évaluation et perspectives de déploiement	2029	

PARTENAIRES POTENTIELS

- Acteurs spécialisés dans la gestion des biodéchets ;
- Communes ;
- Syndicats de copropriétés, bailleurs, établissements, etc.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur		Expérimentations réalisées		Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	X	1	1	X	X
Résultat						

Indicateur d'impact						
Libellé de l'indicateur		Quantité de biodéchets détournés		Unité de mesure	Tonnes	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	X	50	100	200	300
Résultat						

Action n° 3.3 – Création d'un centre de méthanisation ou de compostage

DESCRIPTION

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets et de la recherche de solutions locales de valorisation, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite étudier l'opportunité de créer un équipement de méthanisation ou de compostage sur le territoire.
Cette installation permettrait de transformer les biodéchets en ressources utiles telles que du compost, un amendement organique ou de l'énergie renouvelable, tout en limitant les transports vers des exutoires éloignés.

ATTENDUS

- Renforcer la valorisation locale des biodéchets ;
- Réduire les coûts et impacts liés au transport des déchets ;
- Produire du compost ou de l'énergie renouvelable ;
- Développer l'autonomie territoriale en matière de gestion des biodéchets ;
- Répondre aux enjeux réglementaires liés au tri à la source.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation effective (mois/année)	Remarque(s)
Étude du gisement des biodéchets	2029 / 2030	
Analyse des scénarios de valorisation	2030	
Étude de faisabilité	2031	
Recherche des partenaires et financements	2031	
Décision sur le projet	2031	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- ADEME ;
- Région Normandie ;
- Département du Calvados ;
- Bureaux d'études.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur		Réalisation de l'étude		Unité de mesure	OUI / NON	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	X	X	X	X	OUI
Résultat						

Action n° 3.4 – Promotion du jardinage au naturel

DESCRIPTION

Le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie compte plus de 13 000 maisons. Les déchets verts représentent en 2025 plus de 38% des apports en déchèterie.
Le jardinage au naturel permet de réduire les déchets verts tout en respectant l'environnement. Des actions d'information encourageront les pratiques sans produits chimiques et la réutilisation des déchets du jardin sur place, afin de limiter les allers-retours en déchèterie.

ATTENDUS

-Sensibiliser les habitants du territoire à des pratiques plus écologiques, moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement ;
-Réduire les quantités de biodéchets collectées en porte-à-porte ;
-Réduire les quantités de déchets verts collectées en déchèteries ;
-Induire des changements de comportements.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation effective (mois/année)	Remarque(s)
Identification d'une association partenaire ou formation en interne	2027	
Réalisation d'une première animation	2027	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Association de jardiniers du territoire ;
- Les mairies.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Animations / an			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	9	9	9	9	9	9
Résultat						

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Participants aux animations			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	90	90	90	90	90	90
Résultat						

Axe 4 : Accompagnement des professionnels

Action n° 4.1 – Sensibilisation, accompagnement et contrôle des professionnels dans la gestion de leurs déchets

DESCRIPTION

Les déchets des professionnels représentent une part importante des déchets collectés par la collectivité. Cette action vise à améliorer leurs pratiques de tri et de gestion des déchets, en combinant sensibilisation, accompagnement plus approfondi et suivi.
En cas de pratiques non conformes et persistantes, des contrôles et, en dernier recours, des mesures coercitives pourront être mis en œuvre afin de garantir le respect des règles et l'équité entre les professionnels.

ATTENDUS

- Amener le professionnel à réfléchir à son impact sur l'environnement global ;
- Réduire la quantité de déchets produits par les commerces, notamment les emballages et biodéchets ;
- Soutenir les commerces dans la mise en place de pratiques exemplaires ;
- Garantir le respect des règles de gestion des déchets ;
- Réduire les dépôts et présentations non conformes ;
- Informer sur le surcoût engendré ;
- Préserver l'équité entre les acteurs économiques du territoire.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation effective (mois/année)	Remarque(s)
Porte-à-porte auprès des professionnels	Tout au long du programme	
Accompagnement	Tous les deux ans	
Organisation d'ateliers de sensibilisation en lien avec la Redevance Spéciale	2027	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Professionnels ;
- Chambres consulaires (CMA, CCI).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Opérations de sensibilisation			Unité de mesure	Nombre / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	2	2	4	4	6	6
Résultat						

Indicateur d'impact						
Libellé de l'indicateur	Professionnels accompagnés			Unité de mesure	Nombre / an	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	15	X	20	X	20	X
Résultat						

Action n° 4.2 – Lancement d'un appel à projets pour le traitement de déchets professionnels spécifiques

DESCRIPTION

Les activités économiques du territoire génèrent des déchets professionnels spécifiques (ex. : coquilles, …). Actuellement, leur traitement repose sur une combinaison de collecte en ordures ménagères, d'apports en déchèterie et de prestataires privés, pourtant certains flux restent mal orientés, de nombreux professionnels manquent de solutions locales et la collectivité constate un dépôt inadapté d'une partie de ces déchets.
Un appel à projets (AAP) permettrait d'identifier des solutions innovantes, mutualisées ou expérimentales, pour améliorer la prise en charge de ces flux tout en favorisant l'économie circulaire.

ENJEUX

- Identifier et sélectionner des solutions innovantes pour la collecte et le traitement de déchets professionnels spécifiques ;
- Réduire les dépôts inappropriés dans les bennes DMA et limiter les nuisances associées ;
- Structurer une filière locale ou territoriale en mobilisant les acteurs économiques du territoire.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation effective (mois/année)	Remarque(s)
Construction de l'AAP	2028 / 2029	
Mobilisation et accompagnement	2029	
Sélection et déploiement	2029 / 2030	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Artisans, commerçants, restaurateurs ;
- Secteurs du bâtiment et des services ;
- Associations, ESS, entreprises innovantes ;
- Chambres consulaires (CMA, CCI).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur		Réalisation de l'AAP		Unité de mesure	OUI / NON	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	X	X	OUI	X	X
Résultat						

Indicateur d'impact						
Libellé de l'indicateur		Tonnages détournés		Unité de mesure	Nombre cumulé	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	X	X	En fonction de l'AAP		
Résultat						

Action n° 4.3 – Mise en valeur des professionnels engagés dans de bonnes pratiques

DESCRIPTION

Afin d'encourager l'adoption de pratiques vertueuses en matière de prévention et de gestion des déchets, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite mettre en place un dispositif de reconnaissance destiné aux professionnels du territoire.
Cette démarche permettra de valoriser les entreprises, commerces, artisans, établissements touristiques et autres structures engagés dans des actions exemplaires de réduction, tri et valorisation des déchets. Cela contribuera à rendre visibles les acteurs engagés et à favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

ATTENDUS

- Encourager les professionnels à réduire leur production de déchets ;
- Valoriser les initiatives exemplaires du territoire ;
- Favoriser l'amélioration continue des pratiques ;
- Développer une dynamique collective autour de la prévention des déchets ;
- Sensibiliser les clients et usagers aux démarches environnementales des professionnels.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	Réalisation effective (mois/année)	Remarque(s)
Définition du dispositif	2026	
Mise en valeur des professionnels	Tous les deux ans	Article dédié (réseaux, presse, Cœur Mag)

PARTENAIRES MOBILISÉS

- CMA / CCI ;
- Entreprises.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur	Professionnels mis en valeur			Unité de mesure	Nombre	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	15	X	20	X	20	X
Résultat						

Action n° 4.4 – Mise à jour de la Redevance Spéciale

DESCRIPTION

La redevance spéciale (RS) doit être révisée afin d'assurer une juste facturation du service public de gestion des déchets pour les professionnels.
La mise à jour de la RS est un levier réglementaire pour encourager la réduction et le tri à la source, tout en garantissant une équité de traitement entre usagers.

ATTENDUS

- Mettre à jour le règlement et le barème tarifaire de la redevance spéciale ;
- Inciter à la réduction des OMr grâce à une tarification plus représentative des volumes produits ;
- Favoriser un meilleur tri en modulant les tarifs selon la qualité de tri ou en intégrant des critères incitatifs ;
- Améliorer la connaissance des gisements par une mise à jour des fichiers entreprises et un diagnostic terrain.

ÉTAPES CLEFS DE L'ACTION

Étape	**Réalisation effective (mois/année)**	**Remarque(s)**
Diagnostic et propositions	2026	
Mise à jour du règlement et des tarifs	2027	
Communication auprès des professionnels	2027	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Bureau d'études ;
- Entreprises.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur d'activité						
Libellé de l'indicateur		Mise à jour de la RS		Unité de mesure	OUI / NON	
Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif	X	OUI	X	X	X	X
Résultat						

Figure 1 : Périmètre de la prévention et de la gestion des déchets 10
Figure 2 : Champ d'intervention des PLPDMA 13
Figure 3 : Territoire du Cœur Côte Fleurie 15
Figure 4 : Évolution de la population par commune, INSEE 17
Figure 5 : Répartition démographique par tranche d'âge (2023), INSEE 18
Figure 6 : Répartition des catégories socio-professionnelles (2023) 19
Figure 7 : Localisation des secteurs urbanisés 19
Figure 8 : Nature et nombre de logements par commune (2023) 20
Figure 9 : Répartition des résidences principales et secondaires par commune (2023) 21
Figure 10 : Nombre d'établissements par secteur d'activités par commune (fin 2024) 22
Figure 11 : Zones d'activités 22
Figure 12 : Hébergements touristiques (01/01/2025) 23
Figure 13 : Résultats des caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles de 2024 27
Figure 14 : Résultats des caractérisations de la collecte sélective de juillet 2026 28
Figure 15 : Évolution du pourcentage d'erreurs de tri (lissé sur les 18 dernières caractérisations) 28
Figure 16 : Évolution du pourcentage d'erreurs de tri (lissé sur les 18 dernières caractérisations) 29
Figure 17 : Résultat de la caractérisation d'une benne tout venant de 2024 29
Figure 18: évolution des tonnages 2017 - 2025 32